



**Rue de la HauteGarenne
42405 SAINT CHAMOND**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2019**

La séance est ouverte à 18h15. Le quorum est atteint : 15 membres votants présents à l'ouverture de la séance.

Monsieur MANOUBI, professeur d'anglais est présent, en début d'instance, afin d'explicitier, au nom de son équipe disciplinaire, le projet de séjour en Angleterre.

Membres présents en ouverture de séance :

• **Membres de droit :**

a. Personnels d'encadrement de l'établissement :

- Mme GIRAudeau, Principale,
- Mme MOULIN, Gestionnaire,
- Mme MAYOU, Conseillère Principale d'éducation.

b. Représentants des collectivités territoriales et personnalité qualifiée :

- M DECLINE, élu représentant la commune.

• **Membres, représentants élus :**

a. Représentants élus des personnels enseignants :

- Mme LAURENT, représentante élue des personnels d'éducation,
- M MENDES, représentant élu des personnels enseignants,
- Mme PHILIS, représentante élue des personnels enseignants,
- Mme MOREL, représentante élue des personnels enseignants.
- Mme MAVILLA, représentante élue des personnels enseignants,

b. Représentants élus des personnels non enseignants :

- Mme PORTAILLER, membre, représentante élue des personnels non enseignants.

c. Représentants élus des Parents d'élèves :

- M. BOUABDALLAH, représentant élu des Parents d'élèves,
- Mme SMATI, représentante élue des parents d'élèves,
- Mme MERCIER, représentante élue des parents d'élèves,
- Mme ROBERT, représentante élue des Parents d'élèves,
- Mme SHANOUN, représentante élue des Parents d'élèves, suppléante de Madame GRENIER.

d. Représentants élus des Élèves :

- LEGAT Louise représentante élue des élèves,

Membres absents et excusés en ouverture de séance : 18h15

- M REYNAUD, Elu représentant de la collectivité territoriale de rattachement,
- Mme BERLIER , Elue représentante de la collectivité territoriale de rattachement,
- Mme CHAILLOT, Elue représentante de la commune.
- M FAVIER, membre excusé, représentant élu des personnels enseignants,
- Madame GRENIER, membre excusée, représentante élue des Parents d'élèves.

Madame la Principale, Présidente du conseil d'administration constate la satisfaction du quorum (14 membres présents) et elle remercie les membres du conseil d'administration de leur participation.

Mme RABATHEL, représentante élue des parents, est secrétaire de séance.

En ouverture, il est fait état de la nécessité d'ajouter 5 points à l'ordre du jour transmis se répartissant comme suit : un en partie B, 4 en partie C.

Il s'agit de :

- Pour la partie B :
 - Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec le SESSAD Henri Michaud de Saint Etienne,
- pour la partie C :
 - Autorisation de signature d'une convention avec Gross Production,
 - Approbation du budget prévisionnel du voyage en Angleterre 2020
 - Autorisation de signature du contrat avec CCE.
 - Ajout d'une sortie théâtre les 3 et 4/10/2019, en après midi pour les classes de 3ème avec une participation des familles de 5€
- L'ordre du jour soumis au vote se présente donc ainsi :

A - Fonctionnement des instances :

- Adoption de l'ordre du jour
- Approbation du Compte rendu du CA du 25/06/2019

B - Action pédagogique et éducative :

- Informations sur la rentrée 2019 :
 - Constat d'effectifs
 - Demande d'attribution d'un support d'adjoint de direction au chef d'établissement pour la rentrée 2020.
 - Incidences sur la structure et modifications de la ventilation de la D.H.G.
 - Modifications apportées en T.R.M
 - Tableau de ventilation prévisionnelle d'attribution des I.M.P.
 - Résultats des Mutations et accueil des nouveaux personnels.
- Règlement intérieur : nouvelles modifications demandées par les autorités académiques.
- Projets pédagogiques en cours – année 2019/2020.
- Programme des voyages et séjours prévus.
- Calendrier prévisionnel année 2019/2020.
- Actions de prévention et nouvelles pistes d'actions éducatives notamment en matière de lutte contre le Harcèlement.
- Rapport du chef d'établissement : année scolaire 2018/2019
- Contrat d'Objectifs tripartite et modification du choix des indicateurs d'évaluation.
- Projet de ré- organisation du fonctionnement des réseaux Ecoles–Collèges sur le territoire de Saint Chamond – Actualités.
- Mise en place de PAFI - « Parcours aménagé de formation initiale » lié au décrochage scolaire.
- Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec le SESSAD H.Michaud de Saint Etienne.

C - Organisation financière et comptable :

- Approbation de signature de la convention avec Picto Plancton, dans le cadre des interventions radiophoniques du dispositif école ouverte.
- Approbation de signature de la convention avec Gross Production, dans le cadre des interventions radiophoniques du projet « portraits entr'lacets ».
- Approbation de signature du contrat avec l'entreprise Digitaléo : du 01/09/2019 au 31/08/2019, pour un montant de 120 € TTC par mois (envoi de 2 000 SMS).
- Approbation d'un don de l'association sportive du collège d'un montant de **1 559,80 €**.
- Approbation de la liste prévisionnelle des sorties et voyages pour l'année scolaire 2019/2020.
- Approbation du principe du voyage en Angleterre 2020, du budget prévisionnel et du montant de la participation facultative des familles.
- Autorisation de signature d'un contrat avec CCE pour l'organisation du séjour en Angleterre 2020.
- Pour info : Tableau d'occupation des logements
- Sortie théâtre les 3 et 4/10/2019, en après midi pour les classes de 3ème avec une participation maximale des familles de 5€ .

D - Questions diverses : Aucune question diverse n'est parvenue à l'établissement à ce jour.

Déroulement de l'ordre du Jour

A - Fonctionnement des instances

- Adoption de l'ordre du jour présenté modifié ce jour

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver cet ordre du jour présenté.

Acte n° 1 24-09/2019		Adoption de l'ordre du jour du CA du 24 09 2019					
15	Votants	15	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Approbation du Compte rendu du CA du 25/06/2019

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver le compte rendu du conseil d'administration du 25 06 2019.

Acte n° 2 24-09/2019		Approbation du compte rendu du CA du 25 06 2019					
15	Votants	15	Pour :	0	Contre	0	Abstentions

B - Action pédagogique et éducative :

- Informations sur la rentrée 2019 :
 - Constat d'effectifs

Madame la Principale présente la décomposition des effectifs actuellement constatés, l'effectif global est de 409 élèves en date du 19/09/2019.

Sur le niveau 6ème, les données sont les suivantes :

PARTITION DES CLASSES ET DENOMINATION DES GROUPES				
VISUALISATION DES ALIGNEMENTS			NIVEAU 6EME	
CLASSE	EFF. CLASSE	PARTITION	DENOMINATION GROUPE	EFFECTIF PREVISIONNEL GROUPE
6.1	21	DEDOUBLEMENT FR – MAT	6.1GR1	10,00
		DEDOUBLEMENT FR – MAT	6.1GR2	10,00
		ULIS	6.1ULIS	3,00
		NON ULIS	6.1NULIS	17,00
		SECTION SPORTIVE	SECT.SPORT	8,00
		THEATRE	THEATRE	0,00
6.2	20	DEDOUBLEMENT FR – MAT	6.2GR1	10,00
		DEDOUBLEMENT FR – MAT	6.2GR2	10,00
		BILANGUE ALLEMAND	6.2BIL	6,00
		THEATRE	THEATRE	2,00
6.3	20	DEDOUBLEMENT FR – MAT	6.3GR1	10,00
		DEDOUBLEMENT FR – MAT	6.3GR2	10,00
		THEATRE	THEATRE	1,00
6.4	21	DEDOUBLEMENT FR – MAT	6.4GR1 – 64.GR1UL	09 – 10
		DEDOUBLEMENT FR – MAT	6.4GR2	11,00
		ULIS	6.4ULIS	1,00
		NON ULIS	6.4NULIS	20,00
6.5	19	DEDOUBLEMENT FR – MAT	6.5GR1	10,00
		DEDOUBLEMENT FR – MAT	6.5GR2	9,00
TOTAL	101			

Sur le niveau 5ème, les données sont les suivantes :

PARTITION DES CLASSES ET DENOMINATION DES GROUPES				
VISUALISATION DES ALIGNEMENTS			NIVEAU 5EME	
CLASSE	EFF. CLASSE	PARTITION	DENOMINATION GROUPE	EFFECTIF PREVISIONNEL GROUPE
5.1	25	LV2 – ESPAGNOL	5.14ESP2	13,00
		LV2 – ITALIEN	5.14ITA2	12,00
		SECTION SPORTIVE	SECT.SPORT	6,00
		LATIN	5.123LAT	9,00
		THEATRE	THEATRE	1,00
5.2	23	LV2 – ESPAGNOL	5.2ESP2	13,00
		BILANGUE ALLEMAND	5.2BIL2	10,00
		THEATRE	THEATRE	3,00
		LATIN	5.123LAT	7,00
5.3	22	LV2 – ESPAGNOL	5.3ESP2	22,00
		LATIN	5.123LAT	1,00
5.4	23	LV2 – ESPAGNOL	5.14ESP2	10,00
		LV2 – ITALIEN	5.14ITA2	13,00
		ULIS	5.4ULIS	1,00
		NON ULIS	5.4NULIS	23,00
5.5	23	LV2 – ESPAGNOL	5.5ESP2	23,00
TOTAL	116			

A noter : En raison du double partage de poste, existant sur le CSD Espagnol, et des effectifs constatés en classes de 5ème sur cette même discipline, il a été décidé de créer un 4ème groupe d'Espagnol sur ce niveau. Cette décision a permis d'inscrire de nouveaux élèves entrants fin Aout 2019.

Sur le niveau 4ème, les données sont les suivantes :

PARTITION DES CLASSES ET DENOMINATION DES GROUPES				
VISUALISATION DES ALIGNEMENTS			NIVEAU 4EME	
CLASSE	EFF. CLASSE	PARTITION	DENOMINATION GROUPE	EFFECTIF PREVISIONNEL GROUPE
4.1	26	LV2 – ESPAGNOL	4.14ESP2	12,00
		LV2 – ITALIEN	4.14ITA2	10,00
		LV2 – ALL2	4.14ALL2	3,00
		DEDOUBLEMENT MAT	4.1 GR1	11,00
		DEDOUBLEMENT MAT	4.1 GR2	13,00
		ULIS	4.1ULIS	1,00
		NON ULIS	4.1NULIS	23,00
		LATIN	4.12LAT	5,00
		SECTION SPORTIVE	SECT.SPORT	5,00
		THEATRE	THEATRE	3,00
4.2	24	LV2 – ESPAGNOL	4.2ESP2	20,00
		BILANGUE ALLEMAND	4.2BIL2	3,00
		DEDOUBLEMENT MAT	4.2 GR1	11,00
		DEDOUBLEMENT MAT	4.2 GR2	11,00
		ULIS	4.2ULIS	2,00
		NON ULIS	4.2NULIS	22,00
		LATIN	4.12LAT	4,00
		THEATRE	THEATRE	5,00
4.3	23	LV2 – ESPAGNOL	4.3ESP2	23,00
		DEDOUBLEMENT MAT	4.3 GR1	11,00
		DEDOUBLEMENT MAT	4.3 GR2	12,00
4.4	24	LV2 – ESPAGNOL	4.14ESP2	10,00
		LV2 – ITALIEN	4.14ITA2	11,00
		LV2 – ALL2	4.14ALL2	3,00
		DEDOUBLEMENT MAT	4.4 GR1	12,00
		DEDOUBLEMENT MAT	4.4 GR2	12,00
TOTAL	97			

Sur le niveau 3ème, nous constatons les données suivantes :

PARTITION DES CLASSES ET DENOMINATION DES GROUPES				
VISUALISATION DES ALIGNEMENTS			NIVEAU 3EME	
CLASSE	EFF. CLASSE	PARTITION	DENOMINATION GROUPE	EFFECTIF PREVISIONNEL GROUPE
3.1	24	LV2 – ESPAGNOL	3.14ESP2	10,00
		LV2 – ITALIEN	3.14ITA2	13,00
		DEDOUBLEMENT FR – MAT	3.1 GR1	12,00
		DEDOUBLEMENT FR – MAT	3.1 GR2	11,00
		ULIS	3.1ULIS	1,00
		NON ULIS	3.1NULIS	23,00
		SECTION SPORTIVE	SECT.SPORT	7,00
				THEATRE
3.2	24	LV2 – ESPAGNOL	3.2ESP2	18,00
		BILANGUE ALLEMAND	3.23BIL2	6,00
		LATIN	3.24LAT	5,00
		DEDOUBLEMENT FR – MAT	3.2 GR1	11,00
		DEDOUBLEMENT FR – MAT	3.2 GR2	13,00
		THEATRE	THEATRE	2,00
3.3	24	LV2 – ESPAGNOL	3.3ESP2	20,00
		BILANGUE ALLEMAND	3.23BIL2	4,00
		DEDOUBLEMENT FR – MAT	3.3 GR1	11,00
		DEDOUBLEMENT FR – MAT	3.3 GR2	11,00
3.4	23	LV2 – ESPAGNOL	3.14ESP2	11,00
		LV2 – ITALIEN	3.14ITA2	12,00
		LATIN	3.24LAT	4,00
		ULIS	3.4ULIS	2,00
		NON ULIS	3.4NULIS	21,00
		DEDOUBLEMENT FR – MAT	3.4 GR1	11,00
		DEDOUBLEMENT FR – MAT	3.4 GR2	10,00
TOTAL	95			

- Demande d'attribution d'un support d'adjoint de direction au chef d'établissement pour la rentrée 2020.

Compte tenu de l'effectif élèves constaté en date du 19/09/2019, madame la Principale informe les membres de l'Instance qu'elle fera la demande de création d'un support de poste d'adjoint de direction pour la Rentrée prochaine.

Son argumentaire portera sur :

- l'évolution et la répartition des effectifs,
- la sécurité des élèves,
- l'importance d'une transmission des pratiques de travail au sein de l'équipe d'encadrement,
- les conditions de travail des personnels composant l'équipe administrative.

Les représentants élus des personnels et des parents déposent la motion suivante :

« Madame la Principale,

Eu égard à l'augmentation des effectifs (tableau de prévision des effectifs en juin 2019 : 401 élèves ; constat des effectifs en septembre 2019 : 409 élèves, soit dix-huit élèves de plus que l'année précédente), nous sollicitons de votre bienveillance l'obtention d'un volet d' HSE supplémentaires permettant de sécuriser le parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers, en proposant des aménagements spécifiques et adaptés, et également d'accompagner convenablement les élèves non nageurs à l'acquisition de la compétence indispensable « savoir nager ». En raison de dépassement du seuil de 400 élèves, et ayant égard du fait que nous sommes en zone d'éducation prioritaire, nous sollicitons de votre bienveillance l'obtention d'un poste d'adjoint pour la rentrée 2020.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame la principale, l'expression de nos salutations les plus respectueuses. »

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de se prononcer sur celle-ci :

Motion n° 1 24-09/2019		Demande d'attribution d'un poste d'Adjoint de direction à la rentrée 2020					
15	Votants	14	Pour	0	Contre	1	Abstentions

Madame MAVILLA, représentante élue des personnels enseignants, demande pourquoi il n'est pas demandé des Heures postes en référence au besoin du à l'ouverture d'un 4ème groupe d'espagnol sur le niveau 5ème.

Madame GIRAudeau explicite que cette nouvelle quotité de service est effectuée par Mme PARRA, professeur contractuel effectuant déjà 17heures sur 3 établissements. Le fait qu'elle ait acceptée d'effectuer 2,5 heures de plus sur le collège, fait que son service total est de 19,5 heures soit 1,5 HSA.

- Incidences sur la structure et modifications de la ventilation de la D.H.G.

Madame la Principale présente les modifications induites en termes de ventilation des moyens en raison de la création du 4ème groupe en 5ème LV2 Espagnol et de la nomination de Mme Carreres, professeur agrégé d'EPS devant effectuer la totalité de son service (y compris UNSS) dans l'établissement.

Voir le tableau figurant dans le dossier documentaire.

PREVISION EN DATE DU :		STRUCTURE PREVISIONNELLE ET VENTILATION DES HEURES D'ENSEIGNEMENT												PREVISION EN DATE DU :														
COLLEGE P.JOANNON		RENTREE 2019 / 2020 - 518,5 (498,10MP + 40,40 HSA) - 16025€ en IMP												COLLEGE P.JOANNON														
DISCIPLINE	ARE	6ème						5ème						4ème						RESUMES TOTAUX DISCIPLINES								
		DIVISIONS		GROUPES		TOTAL	DIVISIONS		GROUPES		TOTAL	DIVISIONS		GROUPES		TOTAL												
	LIBELLE	HEURES	HOR. REEL.	NOMBRE	HOR. CONC.	NOMBRE	HOR. REEL.	NOMBRE	HOR. CONC.	NOMBRE	HOR. REEL.	NOMBRE	HOR. CONC.	NOMBRE	HOR. REEL.	NOMBRE	HOR. CONC.	NOMBRE	HOR. REEL.	NOMBRE	HOR. CONC.	NOMBRE	HOR. REEL.	NOMBRE	HOR. CONC.	NOMBRE		
ULIS		21,00																									21,00	
L.C.R. - LATIN																												2,00
LETTRES	THEAT	1,00	4,50	5,00	4,00	10,00	0,50	25,00	4,50	5,00	4,50			22,50	4,50	4,00	4,50			18,00	4,00	4,00	4,00	8,00	0,50	20,00	86,50	
ALLEMAND LV1								1,00	2,50	2,50				1,00	2,50	2,50			1,00	2,50	2,50						2,50	
ALLEMAND LV2														0,00	2,50	0,00	2,50			1,00	2,50	2,50					2,50	
ANGLAIS			4,00	5,00	4,00			20,50	3,00	5,00	3,00			15,00	3,00	4,00	3,00			12,00	3,00	4,00	3,00	0,00	2,50	12,50	39,00	
ESPAGNOL LV2														2,50	2,50	10,00	2,50			3,00	2,50	2,50					7,50	
ITALIEN LV2														1,00	2,50	2,50	2,50			1,00	2,50	2,50					2,50	
RUSSE LV2														3,00	2,50	7,50	2,50			3,00	2,50	7,50					7,50	
ESPAGNOL LV1			3,00	5,00	3,00			15,00	3,00	5,00	3,00			15,00	3,00	4,00	3,00			12,00	3,00	4,00	3,00	1,00	2,50	15,50	42,00	
SPORTS														3,00	4,00	3,00				3,00	4,00	3,00					10,00	
ARTS																												
SC. PHYSIQUES	LABO	1,00	1,00	5,00	1,00			7,00	1,50	5,00	1,50			7,00	1,50	4,00	1,50			8,00	1,50	4,00	1,50				8,00	
TECHNIQUE	LABO	2,00	1,00	5,00	1,00			7,00	1,50	5,00	1,50			7,00	1,50	4,00	1,50			8,00	1,50	4,00	1,50				8,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE			1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	5,00	1,00			5,00	1,00	4,00	1,00			4,00	1,00	4,00	1,00				4,00	
EDUCATION MUSICALE																												

En raison de la modification des effectifs élèves constatée sur le niveau 5ème en Espagnol, il faut acter la nouvelle répartition des moyens opérée pour financer le 4ème groupes d'enseignement dans cette discipline.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de se prononcer sur celle-ci :

Acte n° 3 24-09/2019		Nouvelle répartition de la DHG relativement à la structure constatée à l' EDT 2019-2020.					
15	Votants	15	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Modifications apportées en T.R.M

En raison de la modification de la ventilation des besoins voici la nouvelle répartition des moyens sur les disciplines demandée à l'Inspection académique :

Par ailleurs, il est à noter que l'affectation reconduite au collège, de Madame CARRERES, professeur d' E.P.S, a induit l'augmentation du bloc de moyens de 3 heures poste correspondant aux heures UNSS devant être effectuées par l'intéressée.

UAI : 0421486M
COMMUNE : SAINT CHAMOND
COLLEGE PIERRE JOANNON

DHG	538,50	
-----	--------	--

TOTAL BESOINS	541,50	
---------------	--------	--

CODE	DISCIPLINE	BESOINS AU 02 07 19	BESOINS AU 02 09 19	APPORT POTENTIEL BRUT	SUPPORTS DEFINITIFS	TEMPS PARTIELS	APPORTS POTENTIELS NETS	ECARTS BESOINS	CSD	BMP ET/OU CSR	HSA
G0145	OPTION D	21,00	21,00	21,00	1,00		21,00	0,00			0,00
L0201	LETT CLASS	5,00	5,00	0,00	1,00		0,00	5,00		5,00	0,00
L0202	LET MODERN	87,33	85,40	72,00	4,00	3,60	68,40	17,00	5,00	18,00	4,00
L0421	ALLEMAND	12,50	12,50	18,00	1,00		18,00	-5,50	7,50		2,00
L0422	ANGLAIS	59,00	59,00	56,00	3,00		56,00	3,00			3,00
L0426	ESPAGNOL	22,50	25,00	18,00	1,00		18,00	7,00		3,50	3,50
L0429	ITALIEN	7,50	7,50	0,00	0,00		0,00	7,50		7,50	0,00
L1000	HIST. GEO.	56,00	55,40	36,00	2,00	9,00	27,00	28,40		27,00	1,40
L1300	MATHEMATIQ	78,50	78,50	36,00	3,00		36,00	42,50		36,00	6,50
L1400	TECHNOLOGIE	27,00	27,00	18,00	1,00		18,00	9,00		5,00	4,00
L1500	PHY.CHIMIE	25,50	25,50	18,00	1,00		18,00	7,50		5,00	2,50
L1600	S. V. T.	29,84	29,00	33,00	2,00		33,00	-4,00	6,50		2,50
L1700	EDU MUSICA	18,00	18,00	18,00	1,00		18,00	0,00	4,00		4,00
L1800	ARTS PLAST	18,00	18,00	18,00	1,00		18,00	0,00			0,00
L1900	E. P. S	70,83	73,00	54,00	3,00		54,00	19,00		17,00	2,00
	PERSAN = ROMPUS TPS PARTIEL HG + LM		1,70								
	TOTAUX	538,50	541,50								

OBSERVATIONS	MME CARRERES EST NOMMEE A TEMPS PLEIN SUR SUPPORT BMP – ELLE FAIT SON FORFAIT UNSS DANS L'ETABLISSEMENT = BESOIN DE 3HP MAIS ABANDON DU FINANCEMENT SUR DHG DES DEDOUBLEMENTS GEME NATATION
	AUGMENTATION EFFECTIFS ESPAGNOL LV2 SUR NIVEAU SEME = 1 GROUPE SUPPLEMENTAIRE EN RAISON DE SEUIL DEPASSE ET FAISABILITE EDT (4 GROUPE POUR 5 CLASSES CAR IMPOSSIBILITE DE FAIRE 1 GROUPE POUR 3 CLASSES)
	DIMINUTION OU ABANDON DE FINANCEMENT SUR DHG DE DISPOSITIFS D'ENSEIGNEMENT EXISTANTS – ATELIER THEATRE ET PSC1 CLASSES DE 4EME ET DIMINUTION BESOIN EN CORRESPONDANCE AVEC L'APPORT EN TEMPS PARTIEL DE MME MAISON FAISANT EN FAIT 15H AU LIEU DE 14,40H DE SERVICE
	ROMPUS DE TEMPS PARTIELS A FINANCER = MME EL AZHAR ET MME MAISON POUR RESPECTIVEMENT 0,6HSA ET 0,1 HSA ET FINANCEMENT 1HSA POUR ATELIER THEATRE SUR PROFESSEURS DE LETTRES MODERNES – A TITRE DE BESOIN DE CORRESPONDRE A L'APPORT EN TEMPS PARTIEL DE MME MAISON FAISANT EN FAIT 15H AU LIEU DE 14,40H DE SERVICE
	PREVOIR HEURES POUR PARTAGE DE COMMUNES NON LIMITOPHES POUR MME GRAWITTER (ALLEMAND) ET MME CAILLAUD (SVT) SOIT A TERMES POUR LES DEUX DISCIPLINES RESPECTIVEMENT 3 HSA ET 3,5 HSA

- Tableau de ventilation prévisionnelle d'attribution des I.M.P.(voir documents annexés)

En 2018 – 2019, la répartition des IMP a été la suivante, celle-ci contenait une dotation supplémentaire IMP équivalente à 1,5 HSA en raison de la validation du projet DAAC Théâtre qui nous a été attribuée en cours d'année :

Le projet de répartition dans sa version incomplète, serait, alors, le suivant :

TABLEAU DE REPARTITION DES IMP A LA RENTREE 2019 – HYPOTHESE 2			
DESIGNATION DE LA MISSION PARTICULIERE R2019	BUDGET		EN CHARGE MISSION
	TAUX	EQUIVALENT HSA	
PARCOURS AVENIR 3EME	001	0,25	MME BON
PARCOURS AVENIR 3EME	001	0,25	M DENIZON
PARCOURS AVENIR 3EME	001	0,25	MME MAVILLA
PARCOURS AVENIR 3EME	001	0,25	MME SOULAS
COORDINATION EPS	003	1,00	MME LAFORGE
REFERENTE CULTURE	002	0,50	MME MAVILLA
REFERENTE CULTURE	002	0,50	MME PACROT
CHORALE	003	1,00	M MENDES
REFERENT NUMERIQUE	003	1,00	M BAROU
REFERENT NUMERIQUE	003	1,00	M MENDES
AIDE AUX ELEVES EN DIFFICULTE	001	0,25	MME ETIEMBRE
AIDE AUX ELEVES EN DIFFICULTE	001	0,25	M DENIZON

En conclusion, et sur l'ensemble de ces hypothèses, il nous reste les missions particulières suivantes à financer :

- ✓ MISSION PARTICULIERE EDUCATIVE / PEDAGOGIQUE EN EPS .
- ✓ COORDINATION CYCLE D'ENSEIGNEMENT (PROJET DE TERRITOIRE)
- ✓ ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES DE 3EME LES PLUS EN DIFFICULTE (PAFI ET PPRE) – PARCOURS AVENIR

Avant la remontée des services enseignants se déroulant vers le 10/10/2019, il faut pouvoir saisir les missions particulières en respectant l'échéance de la remontée des états de service, il nous faut acter définitivement sur les clefs de répartition, choisies pour cette année scolaire.

Les représentants élus des personnels enseignants formulent la motion suivante :

« Madame la Principale,

Suite à la réunion tenue ce jour avec l'ensemble des personnels enseignants, nous vous prions de bien vouloir prendre en considération notre motion de censure concernant la répartition de des IMP 2019 – 2020. Aussi nous souhaiterions le projet suivant :

TABLEAU DE REPARTITION DES IMP A LA RENTREE 2019			
DESIGNATION DE LA MISSION PARTICULIERE R2019	BUDGET		EN CHARGE MISSION
	TAUX	EQUIVALENT HSA	
PARCOURS AVENIR 3EME	002	0,50	MME BON
PARCOURS AVENIR 3EME	002	0,50	M DENIZON
PARCOURS AVENIR 3EME	002	0,50	MME MAVILLA
PARCOURS AVENIR 3EME	002	0,50	MME SOULAS
COORDINATION EPS	003	1,00	MME LAFORGE
REFERENTE CULTURE	003	1,00	MME MAVILLA
REFERENTE CULTURE	003	1,00	MME PACROT
CHORALE	003	1,00	M MENDES
REFERENT NUMERIQUE	003	1,00	M BAROU
REFERENT NUMERIQUE	003	1,00	M MENDES
GROUPE D'AIDE AUX ELEVES AYANT UN PARCOURS AMENAGE	003	1,00	M DENIZON
GROUPE D'AIDE AUX ELEVES AYANT UN PARCOURS AMENAGE	003	1,00	MME ETIEMBRE
ACTIONS PEDAGOGIQUES DIVERSES	003	1,00	MME BON ET MME PHILIS
PROJET DE TERRITOIRE	002	0,50	MME DRIDER
TOTAL	DOTATION		11,50

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame la Principale, l'expression de nos salutations les plus respectueuses. »

Au total, la demande des représentants élus des parents d'élèves et des personnels est donc de 11,5 IMP. Il est demandé aux membres du Conseil d'administration de se prononcer sur celle-ci :

Motion n° 2 24-09/2019		Demande d'attribution à la rentrée 2019					
15	Votants	14	Pour	0	Contre	1	Abstentions

- Résultats des Mutations et accueil des nouveaux personnels.

a) Résultats des mutations.

- ✓ Monsieur Favier a été remplacé pr Mme CHYNEL en mathématiques,
- ✓ Le support de Monsieur SAADI n'a pas été mis au mouvement des personnels titulaires, Mme RABANY, TZR, est nommée à l'année.

b) Accueil des nouveaux personnels, nous accueillons à la rentrée 2019 :

- ✓ Personnels agents :
 - Mme Françoise COROMPT ,
 - Mme Salima BENABDESLAM
- ✓ Personnels administratifs : Mme JUNGHANN Katharina
- ✓ Personnels enseignants (pour les les disciplines voir liste jointe):
 - Mme Najat DRIDER
 - Mme Laura M' HAML I
 - Mme Tertulienne CHYNEL
 - M. Jean-Marc FRERY
 - Mme Alexandra RABANY
 - Mme Noémie EL AZHAR
 - Mme Kadidja EL KHATTABI
 - M. Vincent NODIN
 - Mme Patricia PARRA

2. Règlement intérieur :

De nouvelles modifications ont été demandées par les autorités académiques. Les documents annexés présentent ainsi le projet d'intégration de ces nouvelles dispositions ou précisions (surlignées en jaune) dans le texte actuel. Madame la Principale commente ces modifications et les soumet au vote des membres du conseil d'administration.

Acte n° 4 24-09/2019		Approbation des nouvelles dispositions actualisées et présentes au Règlement intérieur.					
15	Votants	15	Pour :	0	Contre	0	Abstentions

3. Projets pédagogiques en cours – année 2019/2020.

a) Nouveaux projets :

- 1/4 de lecture quotidien,

Le projet « Lecture pour tous » a débuté, à cette rentrée, à la satisfaction de tous. Ce ¼ heure de lecture en classe, quotidien, après la récréation du matin est très bien vécu par les élèves et les personnels. Des cartons de livres (issus de l'opération de désherbage du fonds documentaire) sont présents, dans chaque salle. Mais globalement très peu d'élèves oublient d'amener leur lecture et « piochent » dans ces derniers.

Mesdames MAISON et MOREL qui ont eu l'initiative de ce projet, sont, avec les professeurs documentalistes, à l'écoute de tous, quant au développement de cette action notamment en termes d'acquisition de nouvelles parutions, de souscription de nouveaux abonnements, de démarches de prêts auprès de centres ressources (CANOPE, MEDIATHEQUE de SAINT CHAMOND), de création d'événements particuliers. Nous les en remercions.

Pour information, afin de rendre plus attractif le prêt d'ouvrages au CDI, il a été possible (grâce à l'augmentation de la dotation de fonctionnement et de l'attribution de certaines subventions d'Etat en direction du travail scolaire des élèves) de renouveler, cet été, le fonds documentaire à hauteur de 1625,84 €.

- LING

Plusieurs réunions de travail se sont déroulées depuis la rentrée, notamment en direction :

- des actions à conduire au bénéfice de la recherche de financements,
- des actions à conduire dans l'établissement de Partenariats.

A cet effet, afin de pouvoir rémunérer les interventions de Monsieur Rascle, professeur au conservatoire, il nous faudra établir une prochaine convention tripartite entre :

- le conservatoire de musique de Saint Chamond,
- la M.J.C
- le collège.

Deux réunions de travail sont d'ores et déjà prévues entre les signataires d'une prochaine convention tripartite devant sécuriser juridiquement ce partenariat et son financement. Cette convention sera soumise au vote lors du prochain conseil d'administration.

- Espagnol et Tango : Découverte de la réalité culturelle de l'Argentine à travers le Tango avec les élèves de 3ème.

Le projet s'adresse aux élèves de 3ème LV2 Espagnol (58 élèves). Les classes concernées sont les suivantes : 3ème 2, 3ème 3 et 3ème 1 et 3ème 4.

Deux actions pédagogiques sont envisagées, la 1ère le jeudi 17 octobre 10h-12h, et la 2ème le jeudi 7 novembre entre 10h et 12h au Réfectoire. Les trois intervenants viennent à titre gracieux. Un repas à la cantine serait une bonne façon de les remercier de leur générosité.

Les partenaires sont :

- Ambassade de la République Argentine en France.
- Association Tango Giers (Saint-Chamond),
- Chantal Oz-uzun Fuentes de l'association Le printemps des Andes (Saint-Etienne).

Le projet s'inscrit parfaitement dans les déclinaisons culturelles définies pour le cycle 4 en langues vivantes où la découverte culturelle et la relation interculturelle sont des visées majeures.

Dans le cadre de Rencontres avec d'autres cultures, le professeur « favorise l'ouverture aux autres cultures et la dimension internationale pour permettre aux élèves de construire une lecture du monde hispanique en s'ouvrant à la langue et à la culture de l'autre ».

Les deux actions prévues ont pour objectifs de permettre aux élèves d'acquérir les grands repères historiques d'un pays de l'aire hispanophone comme l'Argentine ainsi que de découvrir des éléments clés de la culture locale à travers une musique comme le Tango.

Le travail envisagé s'inscrit dans la progression de la classe de 3ème dans la séquence sur le tourisme qui correspond à la déclinaison Voyages et migrations.

Etant donné que dans la séquence le travail se concentre sur l'Espagne, le professeur a trouvé pertinent de proposer un prolongement culturel axé sur l'Amérique Latine afin de garder un équilibre entre les deux réalités du monde hispanique.

– Voyages et sorties (voir document à l'échelle 1)

Plusieurs voyages et sorties sont prévus. Madame MOULIN, gestionnaire en a dressé l'inventaire afin de vous en donner un aperçu global. En termes de nouveautés nous pouvons observer les actions suivantes :

Liste des voyages, projets culturels et sorties programmés sur 2019/2020							
Intitulé	Date	Lieu	Classes	Professeur	Mode de financement		
					Collège	Famille	Sub
Sortie à Saint Romain en Gal	Avril 2020	St Romain en Gal	Tous les 6°	M. denizon	x		
Venue d'un conteur	Avril 2020	Collège	4 classes de 6°	Mme Pacrot	x		
Collège au cinéma - 3 films	à déterminer	Saint-Chamond	Tous les 6°	Prof de lettres	x		x
Portraits entr'lacets - Musée de la tresse et du ruban	à déterminer	Terrasse sur Dorlay	6°4	Mme Pacrot	x	x	
Portraits entr'lacets - Musée de la rubannerie	à déterminer	St Jean Bonnefonds	6°4	Mme Pacrot	x	x	
Portraits entr'lacets - Interventions radiophoniques	à déterminer	Collège	6°4	Mme Pacrot			x
Classe de neige	20 au 24/01/2020	Carroz d'Arâches	6° et 5° volontaires	Mme Philis	x	x	
Visite du château de Versailles	12/06/2020	Versailles	55 élèves 5°+4° latinistes	Mme Maison	x	x	
Sortie « escape game sur notre société numérique »	18/10/2019	Saint Etienne	5°5	M. Barou		x	
Sortie au planétarium	18 et 20 mai 2020	Saint Etienne	Tous les 5°	Mme Allais	x		
Visite au Musée d'art Moderne	30/01/2020	Saint Etienne	Tous les 4°	Mme Pichon	x		
Collège au cinéma - 3 films	à déterminer	Saint-Chamond	Tous les 4°	Prof de lettres	x		x
Séjour en Angleterre	à déterminer	Angleterre	4° et 3° volontaires	Prof de anglais	x	x	
Visite centrale nucléaire	9 et 10 avril 2020	Saint Alban	Tous les 3°	Mme Allais	x		
Sortie cinéma en espagnol	à déterminer	Saint-Chamond	3° hispanistes	M. Salgado	x		
Visite musée gallo romain	Printemps 2020	Vienne	Latinistes	Mme Pacrot	x	x	
Représentation théâtrale en espagnol	à déterminer	Collège	hispanistes	M. Salgado	x		

b) Projets en développement :

– Ecocollège42

Dans le cadre de la labellisation E3D obtenue en 2018, nous souhaitons créer un jardin d'agrément autour d'une mare en cours de réhabilitation et un jardin pédagogique partagé. Il réunira 10 à 12 élèves volontaires les vendredis de 12h00 à 13h30.

Avant la phase pratique, une recherche d'informations sur les légumes à semer, à planter ou à récolter sera effectuée. Les élèves devront également démarcher des entreprises pour obtenir des outils, des carrés potagers.

Nous souhaitons construire avec les élèves et en interdisciplinarité des savoirs et savoir-faire pour s'appropriier ensemble et de façon concrète les enjeux du développement durable et faire des élèves des acteurs-citoyens responsables (consommation, production raisonnée des aliments, gestion des déchets, gaspillage alimentaire).

Nous développons des partenariats (Ferme en chantier, centre social, associations caritatives type Secours populaire, maison de retraite, Mas des 4 vents situé en face du collège...) pour tisser du lien afin que le jardin soit toujours un lieu participatif, favoriser les rencontres autour du jardinage et développer ainsi de la solidarité et de la mixité sociale.

Objectifs poursuivis :

- Découvrir et pratiquer un mode de culture simple à mettre en œuvre et productif.
- Former les collégiens à la conception d'une butte de permaculture pour offrir un coin potager.
- Connaître les caractéristiques des végétaux pour effectuer une sélection
- Découvrir des légumes anciens, les plantes aromatiques.
- Établir les relations entre un plan de situation et la réalité.
- Collaborer à une même tâche.
- Aborder la saisonnalité des plantes, fruits et légumes et l'impact du non respect de cette saisonnalité dans l'alimentation, sur l'environnement (cultures hors sol, serres chauffées, ravageurs, impact énergétique, transport...)
- Aborder la gestion de l'eau et les économies d'eau à travers son utilisation dans le jardin
- Aborder la gestion des déchets à travers le compostage des déchets végétaux issus du jardin

– Freeshop.

Le projet de la Freeshop primé l'année dernière, par le Conseil Départemental se développera dans deux directions , à savoir :

- Tisser un partenariat avec le lycée professionnel Adrien Testud du Chambon Feugerolles formant ses élèves, aux Métiers du textile et de la Mode,
- Élargir le rayon d'action de la boutique en sollicitant le Lycee Claude Leblois par la création d'une démarche de collecte de vêtements en son seing.
- Promouvoir le recyclage en « customisant » les vêtements collectés,
- Organiser à terme un défilé de mode avec des vêtements collectés et modifiés.

c) Projets en continuité :

- Classe de neige : voir calendrier annuel,
 - Projet Association sportive : voir EDT des activités proposées,
 - Projet chorale : heure de pratique positionnée le mardi,
 - Projet CVC : la mise en œuvre des procédures électorales a débuté,
 - Actions de CESC : à mettre en œuvre, date du prochain CESC le 30/09/2019
 - Classes de 6ème à Saint Victor : reportées au 3ème trimestre en raison de la fermeture du centre nautique R.COUDERC les 16 et 17/09/2019.
- Calendrier prévisionnel année 2019/2020 (voir document annexé).

Le calendrier annuel a été effectué sur la base de celui de l'année scolaire précédente. Néanmoins, il a d'ores et déjà été modifié en raison :

- de la mise en œuvre du nouveau projet pédagogique de Territoire en direction du développement des compétences langagières des élèves des 3 collèges de Saint Chamond et de leurs écoles de secteur. En effet les journées de formation sont désormais au nombre de 8 (2 dans chaque champ étudié), mais elles sont ouvertes à tous les personnels des groupes ressources, volontaires pour exercer ensemble, quelque soit leur établissement ou école d'exercice sur Chamond.
- De la possibilité de programmer les conseils de classe de 4ème et de 3ème, du dernier trimestre,

simultanément (Mme Mayou, CPE présidant les conseils de 4ème et Mme Giraudeau, Chef d'établissement, les conseils de 3ème).

Il reste incomplet dans la mesure où nous n'avons pas arrêté les actions programmées lors du prochain CESC et que nous sommes en attente de certaines dates notamment concernant les sorties et séjours prévus/

- Actions de prévention et nouvelles pistes d'actions éducatives notamment en matière de lutte contre le Harcèlement.

Concernant la prévention de la violence et de la lutte contre le harcèlement nous avons entrepris, à cette rentrée, les actions suivantes :

- Formation de tous les personnels à la méthode développée par Anatol PIKAS qui est celle de la préoccupation partagée, très utilisée dans les pays anglosaxons.
- Explication et diffusion dans toutes les classes, de l'échelle de justice, conçue démocratiquement, au deuxième semestre 2018 – 2019 afin de permettre aux élèves de comprendre la nécessité d'un cadre commun, partagé et juste en matière de sanctions éducatives. Ainsi lors de leurs premières heures de vie de classe, les élèves ont pu découvrir :
 - a) Une présentation illustrée introductive au sujet comportant des références juridiques et citoyennes,
 - b) L'échelle de justice accompagnée d'exercice à faire, par paires d'élèves, et permettant d'engager ainsi le dialogue entre élèves et professeur et entre élèves.

Dans le cadre des actions du CESC nous envisageons de contractualiser un partenariat avec l'IREIS permettant à deux groupes de 3 étudiants de 2ème année de conduire une double action en faveur des thèmes suivants :

- La médiation entre pairs,
- Le langage et la violence.

Départ à 20h10 de Madame MOREL, représentante élue des personnels d'enseignement et d'éducation.

- Rapport du chef d'établissement : année scolaire 2018/2019

En référence aux textes légaux et réglementaires (article L421-4 du code de l'éducation, modifié par la loi 2013-595 du 08 juillet 2013), il est de la responsabilité du chef d'établissement de présenter son rapport annuel et de le soumettre au vote des membres du conseil d'administration.

Ce dernier, en référence au guide transmis par l'Autorité académique, doit se présenter en respectant les directives et les contenus précis

Madame le chef d'établissement présente son rapport annuel aux membres du conseil d'administration. Elle soumet ce dernier au vote des membres du présent conseil.

Acte n° 5 24-09/2019		Approbation du Rapport du chef d'établissement : Année scolaire 2018/2019					
14	Votants	14	Pour :	0	Contre	0	Abstentions

- Contrat d'Objectifs tripartite et modification du choix des indicateurs d'évaluation.

Certains indicateurs validés pour le C.O.T ont changé. Il s'agit de :

Pour l'axe 2:

En lieu et place du 2ème indicateur précédemment choisi, il a été décidé de retenir l'indicateur suivant :
Taux d'emprunt moyen des ouvrages et des revues empruntés par élève au CDI

Description de l'indicateur : Nombre moyen d'ouvrages ou de revues empruntés sur une année par élève scolarisé dans l'établissement

Pertinence : Des élèves autonomes et impliqués dans leurs apprentissages sont régulièrement de bons lecteurs. Le temps d'¼ heure de lecture quotidienne obligatoire devrait contribuer à développer la curiosité

intellectuelle des élèves et augmenter naturellement le nombre d'ouvrages ou de revues empruntés par élève.

Pour l'axe 3:

En lieu et place du 2ème indicateur précédemment choisi, il a été décidé de retenir l'indicateur suivant :
Taux moyen de participation des parents aux différentes réunions d'information organisées par le collège

Description de l'indicateur : % moyen de responsables légaux présents aux différents réunions d'information organisées à l'attention des familles des élèves

Pertinence : Les parents d'élèves des CSP défavorisées et/ou des élèves en difficulté sont globalement moins représentés aux différentes réunions organisées par le collège. Au regard de la population scolaire et de sa répartition entre les différentes CSP, nous constatons une sur-représentation des parents d'élèves des CSP favorisées ou des élèves ayant un parcours scolaire en réussite. Il est important de rechercher à tisser, à nouveau, du lien avec l'ensemble des familles afin de construire une relation de confiance porteuse de réussite et facilitant la co - éducation

Madame Giraudeau, Principale, soumet au vote des membres du conseil d'administration, ces modifications.

Acte n° 6 24-09/2019		Approbation du Contrat d'Objectifs Tripartite dans sa version définitive.					
14	Votants	14	Pour :	0	Contre	0	Abstentions

- Projet de ré- organisation du fonctionnement des réseaux Ecoles – Collèges sur le territoire de Saint Chamond – Actualités.

Ce projet pédagogique de territoire à l'échelle de les communes de Saint Chamond et de l'Homme, est né d'une volonté des acteurs de l'éducation nationale de créer des synergies sur le territoire afin de :

- MOBILISER,
- ENRICHIR,
- MUTUALISER.

En effet à l'issue de l'analyse du territoire, il a été établi les observations suivantes :

- Les trois secteurs de collège partagent les mêmes problématiques. Les publics (REP+, REP, hors EP) sont finalement très proches en termes de profil.
- Les priorités pédagogiques sont partagées : notamment autour de la maîtrise des fondamentaux chez les élèves

Il est devenu évident de centrer le projet pédagogique de territoire autour d'un seul axe de travail, à savoir : Améliorer le niveau de compétences du domaine 1 du socle commun (compétences de compréhension et d'expression) de tous les élèves du cycle 1 au cycle 4
La méthodologie de travail qui sera employée est la suivante :

- A l'origine il existe une volonté de mettre en place une démarche participative, basée sur l'engagement des professionnels pour faire vivre le projet.
- Apparaît alors la notion de territoire apprenant qui consiste à constituer 4 groupes ressources adossés aux 4 composantes du domaine 1 du socle commun :
 - comprendre et s'exprimer en langue française
 - comprendre et s'exprimer dans une langue étrangère
 - comprendre et s'exprimer par les langages mathématiques, scientifiques et informatiques
 - comprendre et s'exprimer par les langages des arts et du corps.
- Les missions des acteurs composant ces groupes ressources sont les suivantes :
 - SE FORMER : Permettre aux professeurs inscrits dans le groupe de se former à la thématique choisie.
 - PRODUIRE : Créer ou améliorer collectivement des ressources : * ressources didactiques (programmations inter-cycles, modules d'enseignement, dispositifs d'évaluation, objets d'apprentissage innovants...) * temps forts (semaine de...journée de...)
 - EXPÉRIMENTER : Confronter la ressource produite aux différents contextes de classe, expérimenter des dispositifs partagés au service des élèves (accompagnement personnalisé, devoirs faits, APC, accompagnement éducatif, différenciation en classe), expérimenter des formes de travail coopératif (co - enseignement, échange de service, regards croisés, analyse de situations professionnelles), expérimenter des organisations de travail (spatiales, matérielles)
 - DIFFUSER Communiquer largement les ressources Animer des espaces de mutualisation (numériques, physiques)
- Les premières actions prévues sont :
 - Une conférence de présentation de ce nouveau projet orientée vers la connaissance de l'importance des compétences langagières,
 - 4 temps de formations pour les enseignants du premier et du second degré participants aux groupes ressources.

Les représentants des professeurs expliquent qu'il leur paraît difficile de libérer plus d'heures au vu de tous les projets engagés à cette rentrée. Ils déplorent le manque d'informations concernant ce projet. Ils estiment qu'ils manquent de temps pour s'investir dans ce projet. Ils regrettent que cette nouvelle organisation restreigne leur droit d'accès aux formations ALP.

Madame GIRAUDEAU, explicite la genèse de ce projet pédagogique de territoire. Cette idée a débuté à partir d'une analyse commune des besoins pédagogiques des élèves relevant de l'Éducation prioritaire. Cette réflexion a été conduite principalement par Mme VIEIRA, I.E.N de circonscription en relation avec le collège Jean Rostand.

Aussi, en mai 2019, la direction du collège Rostand et Madame Vieira ont souhaité nous associer (les deux autres collèges et les écoles associées) dans ce projet de mutualisation tout à fait pertinent (notamment relativement à l'Axe de notre contrat d'objectifs tripartite).

Certes le temps de la communication fut très court dans la mesure où Mme VERNUSSE, coordonnatrice n'était pas suppléée, et que le report des dates de déroulement des épreuves du DNB, n'a permis ni de conduire une dernière réunion organisationnelle entre les pilotes du dispositif, ni de permettre, aux coordonnateurs et à Madame RAVEL, formatrice académique nouvellement nommée sur nos établissements, de venir à la rencontre des professeurs des 2 autres collèges. Aussi pour le collège, les professeurs titulaires se sont déjà engagés sur beaucoup de projets.

Néanmoins Madame le Chef d'établissement explicite que la rencontre de ce jour, entre les coordonnateurs du projet et les nouveaux membres de l'équipe pédagogique nommés sur le collège, devrait être d'apporter des réponses concrètes entre les acteurs enseignants. Madame DRIDER, professeur documentaliste, a déjà adressé un mail de compte rendu de ces échanges à l'ensemble des professeurs. Madame GIRAUDEAU attend les transmissions des formulaires d'engagement pour les professeurs s'engageant dans cette action pertinente.

- Mise en place de PAFI - « Parcours aménagé de formation initiale » lié au décrochage scolaire.

En référence aux textes en vigueur et au besoin de l'établissement de pouvoir aménager la scolarité des élèves âgés de 15 ans et ayant d'importantes difficultés scolaires, et notamment en direction de la construction de leur parcours avenir, il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver la mise en œuvre de ces contrats individuels engageant :

- l'élève et ses représentants légaux,
- l'établissement,
- l'Autorité académique.

A noter : l'existence de ce type de contrat permet de sécuriser, pour tous les signataires, juridiquement ce type d'aménagement.

Acte n° 7 24-09/2019		Autorisation de signature de contrat PAFI au bénéfice des élèves décrocheurs âgés de plus de 15 ans					
14	Votants	14	Pour :	14	Contre	14	Abstentions

- Autorisation de signature d'une convention de partenariat avec le SESSAD Henri Michaud de Saint Etienne.

Le SESSAD Henri Michaud de Saint Etienne suit un élève de notre établissement et sera de fait amené à venir sur place rencontrer l'élève et ses professeurs, participer au ESS. Aussi, il nous demande de signer une convention de coopération précisant l'ensemble des modalités d'exercice relatives au suivi pédagogique et éducatif de l'élève concerné. Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'autorisation la signature de cette convention de coopération.

Acte n° 8 24-09/2019		Autorisation de signature de conventions de coopération entre le collège Pierre Joannon et le SESSAD Henri Michaud de Saint Etienne.					
14	Votants	14	Pour :	0	Contre	0	Abstentions

C - Organisation financière et comptable

- Approbation de signature de la convention avec Picto Plancton, dans le cadre des interventions radiophoniques du dispositif école ouverte.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver l'autorisation de signature.

Acte n° 9 24-09/2019		Autorisation de signature de la convention de partenariat avec Picto Planton					
14	Votants	14	Pour :	0	Contre	0	Abstentions

- Approbation de signature de la convention avec Gross Production, dans le cadre des interventions radiophoniques du projet « portraits entr'lacets ». Ce projet a été validé par la DDAC, une partie de son budget sera donc financé par l'Autorité académique. Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver l'autorisation de signature.

Acte n° 10 24-09/2019		Autorisation de signature de la convention de partenariat avec Gross Production					
14	Votants	14	Pour :	0	Contre	0	Abstentions

- Approbation de signature du contrat avec l'entreprise Digitaléo : du 01/09/2019 au 31/08/2020, pour un montant de 120 € TTC par mois (envoi de 2 000 SMS).

Les sms d'informations reçus par les parents d'élèves sont devenus possibles en ayant recours depuis l'année dernière au service de la société DIGITALEO.

Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver l'autorisation de signature du renouvellement de ce contrat pour un montant mensuel TTC de 120€.

Acte n° 11 24-09/2019		Autorisation de signature de contrat – Société DIGITALEO – Montant mensuel facturé TTC de 120€ pour un envoi 2000 sms					
14	Votants	14	Pour :	0	Contre	0	Abstentions

- Approbation d'un don de l'association sportive du collège d'un montant de **1 559,80 €**.

Dans le cadre du championnat de France de STEP, l'établissement avait avancé certaines dépenses afin de pouvoir réserver des transports et des hébergements. La subvention permettant à l'Association Sportive de couvrir celles-ci devant être versée prochainement, le collège pourra être grâce à cette acceptation de don, remboursé des frais occasionnés par la participation des élèves titrées.

Acte n° 12 24-09/2019		Approbation du don de l'association sportive du collège d'un montant de 1 559,80 €.					
14	Votants	14	Pour :	0	Contre	0	Abstentions

- Approbation de la liste prévisionnelle des sorties et voyages pour l'année scolaire 2019/2020.

Madame MOULIN, Gestionnaire présente la liste des sorties et voyages pour l'année scolaire 2019-2020, il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver ce programme et d'autoriser ces sorties.

Acte n° 13 24-09/2019		Approbation de la liste prévisionnelle des sorties et voyages pour l'année scolaire 2019/2020.					
	Votants		Pour :		Contre		Abstentions

- Approbation du principe du voyage en Angleterre 2020, du budget prévisionnel ainsi que du montant de la participation facultative des familles.

Monsieur MANOUBI, professeur d'anglais, représentant de son équipe disciplinaire expose le projet de voyage, il indique les villes visitées (Canterbury, Londres, Brighton) et la période (semaine 23). L'organisme choisi est le CCE qui offre beaucoup de garanties en termes d'intérêt des visites, choix des familles hôtesse et qualité des conditions de transport.

En réponse à Madame PHILIS, professeur, il indique qu'un effectif de 47 élèves participants est prévu en donnant la priorité aux classes de 3ème. S'il est constaté plus d'élèves intéressés que de places, alors la méthode choisie et annoncée est « le 1^{er} arrivé est le 1^{er} choisi ». Toutes les informations seront communiquées aux familles par écrit en fin de semaine.

Acte n° 14 24-09/2019		Approbation du principe du voyage en Angleterre 2020, du budget prévisionnel ainsi que du montant de la participation facultative des familles					
15	Votants	15	Pour :	0	Contre	0	Abstentions

Cet acte a été voté avant le départ à 20h10, de Madame MOREL, représentante élue des personnels d'enseignement et d'éducation.

- Approbation de signature du contrat avec le CCE (Capital Culturel Européen) pour le séjour en Angleterre 2020. Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver l'autorisation de signature.

Acte n° 15 24-09/2019		Approbation de signature du contrat avec la voyageur retenu pour le séjour en Angleterre 2020.					
15	Votants	15	Pour :	0	Contre	0	Abstentions

Cet acte a été voté avant le départ à 20h10, de Madame MOREL, représentante élue des personnels

d'enseignement et d'éducation.

- Pour info : Tableau d'occupation des logements

Madame MOULIN, Gestionnaire présente pour information le tableau d'occupation des logements annexé au présent compte rendu.

- Sortie au théâtre des 03 et 04/10/2019, Approbation de la participation financière des familles de 5€

Acte n° 16 24-09/2019		Approbation de la participation financière des familles les 03 et 04/201/2019 pour la sortie Théâtre des élèves de 3ème, fixée à un montant de 5€ par élève participant.					
14	Votants	14	Pour :	0	Contre	0	Abstentions

D - Questions diverses

Aucune question diverse n'est parvenue à l'établissement à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil d'administration est levée à : 20h45

A SAINT CHAMOND, le 25/09/2019.

Le Président du Conseil d'administration

Le secrétaire de séance

I.GIRAUDEAU

S.RBATHHEL